

GDSA 76

Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Seine-Maritime

Bordereau d'adhésion 2023

Plan Sanitaire d'Élevage 2019-2023

Prénom			NOM		
Adresse	rue				
	CP		Ville		
Courriel				N° d'APiculteur :	
TélFixe				Date de Déclaration annuelle :	
TélPort				Nb de colonies :	
Emplacement de mon(es) Rucher(s) :	R1	A mon domicile Indiquer la commune pour R2 ...		R3	
	R2			R4	

En remplissant ce formulaire à l'attention du GDSA76, vous acceptez que vos données personnelles soient mémorisées et partagées avec « La Santé de l'Abeille », le « GDS normand » et la « FNOSAD » afin de vous apporter les informations nécessaires sur les projets sanitaires. Oui Non

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le GDSA 76 s'engage à sécuriser, à ne pas divulguer, à ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organisme, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données N° 2016/679 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données.

Vous disposez d'un droit de rectification en vous adressant à : tresor.gdsa@gmail.com GDSA 76 2155 rue de la Houssaye 76230 QUINCAMPOIX

Demande à adhérer au Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de Seine Maritime – GDSA 76

COTISATION	Obligatoire	Fixe et forfaitaire	GDSA 76 comprenant la cotisation à :			20.00 €
		≤ 10 ruches	<ul style="list-style-type: none"> la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire Normand la Fédération Nationale des Organisations Apicoles Départementales 			
	Variable	Si plus de 10 ruches :	Nb de colonies > 10	X	0,50 €	
	Document à adresser avant le 30 avril 2023					Total cotisation GDSA 76 :
Facultatif	Vivement conseillé :		Abonnement à La Santé de l'Abeille :	20.00 €		b

Déclare souscrire au Programme Sanitaire d'Élevage 2023 du GDSA 76 pour commander :

Paquet de 10 lanières d' APIVAR®	traite 5 ruches	à	22.00 €	
2 Sachets de 2 plaquettes APILIFE VAR®	traite 1 ruche	à	10.00 €	
Sachet de 2 bandes de FORMIC PRO®	traite 1 ruche	à	10.00 €	
VARROMED®	traite 15 ruches en hiver (dégouttement)		26.00 €	
Boîte(s) d' OXYBEE® 888 ml.	traite 20 ruches en hiver (dégouttement)	à	35.00 €	
Sachet d' API-BIOXAL® 35g.	traite 10 à 25 ruches en hiver (fumigation)	à	26.00 €	
Distribution prévue par les Techniciens Sanitaires Apicoles			TOTAL PSE :	c

<input type="checkbox"/>	Réglé par Chèque :	Banque :		TOTAL a+b+c
		N° du chèque :		
<input type="checkbox"/>	Réglé par Virement :	GDSA Seine Maritime	IBAN	
		FR76 1830 6000 2810 5893 7600 021 Avec votre Nom et la mention Adhésion 2023		
<input type="checkbox"/>	Réglé par paiement en ligne sur le site du GDSA76		<i>Pour régler sur le site, effacer le montant affiché puis saisir le montant à régler ci-contre</i>	
	Paiement propulsé par Yapla Le don n'est pas obligatoire !			

Le paiement en ligne et les explications pour la commande des médicaments de traitement de la varroose (Notice d'utilisation, liste des TSA distributeurs ...) sont mentionnées sur le site internet du GDSA : https://www.gdsa76.fr	Le	Signature,



Document à adresser avant le 30 avril 2023 à :

Utilisez une enveloppe à fenêtre ...

Si vous réglez par virement bancaire ou paiement en ligne, transmettez par courriel votre bordereau dûment renseigné à : tresor.gdsa@gmail.com

Madame **Catherine BERRUBÉ**
GDSA 76
2155 rue de la Houssaye
76230 QUINCAMPOIX

Cher-e-s adhérent-e-s,

Bienvenue pour cette nouvelle saison apicole dont la qualité du traitement que vous appliquerez sur vos ruches sera déterminant. N'hésitez pour ce faire à solliciter le conseil de votre TSA ...

Nous nous invitons à régler votre bordereau par paiement en ligne sur le site du GDSA76 ou par virement bancaire afin de faciliter la gestion des encaissements.

Programme Sanitaire d'Élevage générique – 2019-2023

Spécialités inscrites au PSE 2019-2023 :	Apiculture	Médicaments avec Autorisation de Mise sur le Marché
	Conventionnelle :	APIVAR®, APISTAN®, APITRAZ®, BAYVAROL®, POLYVAR YELLOW®
Biologique :	APIGUARD®, APILIFE VAR®, API BIOXAL®, FORMIC PRO®, THYMOVAR®, VARROMED®, OXYBEE®	
Spécialités retenues pour 2023 :	Conventionnelle :	APIVAR®
	Biologique :	FORMIC PRO®, APILIFE VAR®, API BIOXAL®, OXYBEE®, VARROMED®
Calendrier :	ÉTÉ	Pour APIVAR®, et APILIFE VAR®, initier le traitement le plus tôt possible après la récolte d'été et au maximum jusqu'au 15 Août. Pour FORMIC PRO®, c'est identique, mais le traitement est possible toute l'année, y compris en période de miellée. Cependant il ne faut pas récolter le miel durant la période de traitement de 7 jours, et il faut que la température soit comprise entre 10 et 29,5°C pendant le temps du traitement.
	HIVER	En absence de couvain pour OXYBEE® et API BIOXAL®. Effectuer ce traitement après contrôle de la chute de varroas et sur la totalité du rucher.

Cette année voit une adaptation à la liste de médicaments retenus dans le cadre du PSE :

L'APIVAR® est choisi. Cette spécialité, a un mode d'application et un principe actif (Amitraze) similaire à l'APITRAZ®.

FORMIC PRO® (acide formique) remplace le MAQS® (qui n'est plus fabriqué) et les conditions d'application sont similaires également.

L'OXYBEE® comme le VARROMED®, spécialités d'Acide Oxalique liquides quasiment prête à l'emploi facilitent le dégouttement et l'API BIOXAL® en poudre permet la fumigation.

Noter que les spécialités à base d'Acide Oxalique sont à utiliser hors couvain conjointement à d'autres thérapies ou modalités de lutte intégrée.

Pour une meilleure sécurité de vos ruches, soyez vigilants et contrôlez les chutes naturelles de varroas après traitement d'été et pendant la période hivernale, de façon à pouvoir compléter à temps un traitement d'été ayant pu manquer d'efficacité.

Consignez vos observations, traitements et comptages varroas sur votre Registre d'Élevage.

Matériel pour le piégeage du frelon asiatique

En attente de sélectionner un piège à frelon respectant au mieux l'entomofaune ...

A ce sujet, prenez date pour l'**Assemblée Générale du samedi 4 février 2023 à SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT** et son atelier de l'après-midi animé par Étienne CALAIS docteur vétérinaire, animateur du groupe de travail GDS France - FNOSAD sur la lutte contre le frelon asiatique.

